

Les formes les plus communes de discrimination

Fausse information sur la disponibilité du logement : un propriétaire, un bailleur ou un agent immobilier vous dit que le logement n'est pas disponible alors qu'il n'a pas encore été loué ou acheté.

Orientation : un agent immobilier, un bailleur ou un propriétaire ne vous propose que des logements qui se situent dans des zones d'habitation où vivent des personnes de même race, origine ethnique ou religion que vous.

Refus de vendre ou de louer : un bailleur ou un agent immobilier refuse de vous louer ou de vous vendre un logement parce que vous faites partie d'un des groupes d'individus protégés dont la liste figure en première page de cette brochure.

Termes ou conditions discriminatoires : les termes ou les conditions donnés aux personnes figurant sur la liste des individus protégés sont différents de ceux donnés à d'autres personnes.

Publicité discriminatoire : ceci concerne tout discours écrit ou oral donnant la préférence à certaines personnes ou décourageant d'autres personnes. Ceci comprend toute publicité ou brochure conçue par le propriétaire ou par son représentant légal.

Menaces, intimidations, coercition : On tente de dissuader une personne figurant sur la liste des individus protégés d'acheter ou de louer une maison dans un quartier donné en lui suggérant qu'elle n'y sera pas en sécurité ou que les habitants de ce quartier ne veulent pas qu'elle s'y installe.

Notre action ne se limite pas à venir en aide aux personnes qui ont déjà été victimes de discrimination. Nous diffusons également des informations sur les droits et les devoirs de chacun dans le cadre de la loi contre les discriminations à l'accès au logement. Nous travaillons au rapprochement des communautés afin de renforcer la lutte contre la discrimination.

Nous venons en aide à la communauté de multiples façons. Par exemple:

- nous organisons des ateliers de formation sur les questions de droit à l'accès au logement
- nous examinons les plaintes portant sur des discriminations à l'accès au logement
- nous fournissons gratuitement une assistance juridique aux personnes victimes de discrimination
- nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités locales et les acteurs du secteur immobilier sur les questions de discrimination à l'accès au logement
- nous informons chaque personne sur ses droits et ses devoirs

Pour plus d'informations, contactez

Massachusetts Fair Housing Center
(centre d'aide à l'accès au logement)

57 Suffolk Street
Holyoke, MA 01040

Téléphone/Téléimprimeur :
413-539-9796
Fax: 413-787-1797
www.massfairhousing.com



HAP, Inc.

322 Main Street, Suite 1
Springfield, MA 01105-2403

Phone: 413-233-1500
Appel gratuit : 800-332-9667
Téléimprimeur : 413-233-1699
Fax: 413-787-1797
www.haphousing.org



Conçu grâce à une subvention du « Department of Housing and Urban Development » des Etats-Unis (ministère du logement et du développement urbain)

Traduit par le « University of Massachusetts Translation Center » (centre de traduction de l'université du Massachusetts)

Programme de lutte contre les discriminations à l'accès au logement

Vous êtes-vous déjà heurté à des portes closes en cherchant un logement ?

*Lutter contre les discriminations
Déverrouiller les portes*

La discrimination à l'accès au logement est illégale

La loi fédérale ainsi que la loi en vigueur au niveau des Etats rendent illégale toute discrimination à l'accès au logement. Il est illégal, sans aucune exception, de refuser un logement à une personne en raison de:

- la race

Il est également illégal, et ce dans presque tous les cas, de refuser un logement à une personne en raison de:

- la couleur de la peau
- du sexe
- la nationalité
- la religion
- la présence d'enfant dans le foyer
- du handicap
- la situation maritale
- l'âge
- des préférences sexuelles
- du statut de militaire ou de vétéran
- l'ascendance
- la participation au programme d'aide social
- la participation au programme d'aide au logement
- la présence de peinture à base de plomb dans le logement si le foyer comprend un enfant de moins de 6 ans
- l'information génétique

Nous sommes présents aussi bien pour les personnes qui recherchent un logement que pour les personnes qui en offrent un. Nous les formons, nous les soutenons et nous les conseillons. Grâce au « Massachusetts Fair Housing Center » (le centre d'aide à l'accès au logement du Massachusetts), nous pouvons également offrir une assistance juridique gratuite aux personnes à qui l'accès à un logement a été illégalement refusé.

Services au niveau local

Les services d'aide à l'accès au logement sont disponibles au niveau local grâce aux efforts de:

The Massachusetts Fair Housing Center (le centre d'aide à l'accès au logement du Massachusetts)

Connu auparavant sous le nom de «Housing Discrimination Project» (association de lutte contre les discriminations à l'accès au logement), ce centre se bat depuis 1989 pour mettre un terme à toutes les formes de discrimination, flagrantes ou plus insidieuses, dans les comtés de Hampden, Hampshire, Franklin, Berkshire et Worcester.

et

HAP, Inc. Le partenaire pour les questions de logement au niveau régional

HAP fournit depuis 1972 une large gamme de services en matière de logement aux habitants des comtés de Hampden et de Hampshire. A la tête du programme de lutte contre les discriminations à l'accès au logement, cette agence fournit en outre formation et assistance aux locataires, aux bailleurs, aux propriétaires et aux personnes qui souhaitent acquérir un logement. HAP supervise des programmes d'allocation logement, développe des résidences et loue des logements, dirige un centre d'accueil temporaire pour les familles dans le besoin.

Signalez tout cas de discrimination

Si vous ou une personne de votre connaissance avez déjà été victime de discrimination à l'accès au logement, appelez-nous dès maintenant. Nous pourrons:

- écouter votre histoire et réunir toutes les informations importantes
- vous fournir une assistance individuelle
- examiner votre plainte de manière exhaustive
- discuter avec vous des résultats de cet examen et vous aider à prendre une décision sur la suite à donner

S'il est prouvé que vous avez été victime de discrimination, nous vous aiderons à enregistrer votre plainte auprès des autorités compétentes ou nous vous orienterons vers un avocat compétent afin d'engager des poursuites judiciaires. Tous nos services sont gratuits.

Si vous obtenez gain de cause, vous pourrez peut-être recevoir des dommages et intérêts. Peut-être pourrez-vous également emménager dans le logement dont l'accès vous a été auparavant refusé.

Si vous avez besoin d'informations ou si vous souhaitez savoir comment mieux vous conformer à la loi réglementant le droit à l'accès au logement, nous pouvons:

- fournir une assistance individuelle
- fournir, à vous et à votre équipe, une formation pour mieux comprendre vos responsabilités dans le cadre de la loi sur le droit à l'accès au logement.
- vous guider pour vous permettre d'être en conformité avec la loi.